

le **PIERRE - BRILLANT**

MENSUEL D'INFORMATION,

VAL-BRILLANT.

avis-avis-avis-avis-avis-avis-avis-avis-avis-avis
population de Val-Brillant et de St-Pierre-
du-Lac.

lecteur du Pierre-Brillant

Si vous ne savez pas comment faire pour aider votre journal, voici un moyen simple de le faire.

Bientôt sera mis en vente un macaron. Ce macaron se vendra 2,00\$ et tous les possesseurs seront "membre" de la corporation du JOURNAL DE VAL-BRILLANT pour une durée d'un an.

Chaque membre pourra se prévaloir de son droit d'assister à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'école de Val-Brillant le 27 septembre 1981 à 19h 30.

Nous prions la population de lire le supplément de ce journal car il contient une phase importante dans la vie de votre journal.

Nous remercions la population de l'intérêt qu'elle lui porte.

page deux

OPINION-OPINION-OPINION-OPINION-OPINION-OPINION-OPINION

LES RODEOS DE COCHONS : UN LOISIR BARBARE

Un loisir barbare! Un show dégueulasse! Voilà quelques-unes des expressions employées par le directeur de la Société protectrice des animaux, la S.P.A., pour dénoncer les rodéos de cochons pratiqués dans de nombreux festivals d'été. Les propos de M. Serge de Beaumont ont été rapportés par le journaliste Roch Desgagné dans le journal Le Soleil, édition du samedi 22 Août dernier. Le message contenu dans l'article est que la S.P.A. travaille fort pour faire disparaître cette pratique qui s'étend comme la peste.

Le journaliste décrit comme suit les rodéos de cochons: "Dans ces rodéos, l'animal, un porc de grosseur moyenne est lâché dans un enclos de boue et on l'a bien arrosé de graisse. Le jeu consiste pour des équipes de deux ou trois individus, souvent éméchés, de saisir le cochon et de l'entrer de force dans un baril de 45 gallons. L'animal est empoigné par les oreilles, la queue, ou les pattes, et bien souvent plongé tête première dans le baril. Il subit souvent des fractures aux pattes, ou des blessures graves à la tête. De toute façon, l'animal est pris de frayeur et sort traumatisé de l'aventure."

Du point de vue de la Société protectrice des animaux c'est un spectacle intolérable. Aussi elle cherche à faire annuler les représentations qui sont portées à sa connaissance. De plus la S.P.A. n'hésite pas à menacer de poursuites judiciaires les organisateurs de ces rodéos. A date plusieurs de ces shows ont été annulés et on comprend mal la persistance des organisateurs à vouloir répéter ce genre de spectacle.

A Val-Brillant, la cruauté envers les animaux ne devrait par être tolérée plus qu'ailleurs au Québec. Le Festival des foins n'a pas à se féliciter d'avoir inscrit à son programme de l'été 1981 un tel rodéo même si le spectacle a semblé plaire à de nombreux spectateurs. Les rares commentaires négatifs qui m'ont été rapportés démontrent surtout l'insatisfaction des participants devant un cochon qui se laisse attraper trop facilement. C'est bel et bien un loisir barbare!

Les organisateurs du Festival des Foins devront passer en revue les activités inscrites à leur dernier programme et préciser les objectifs visés par le festival d'été. Il y a de la place pour ce genre de festivités, mais les organisateurs ne gagneront rien à présenter des spectacles qui sont de nature à diminuer la valeur des efforts consentis. Les gens de Val-Brillant, espère-t-on, seront toujours en temps utile pour juger si la fin justifie les moyens.

Gabriel Auclair

LE PIERRE—BRILLANT

Publication:
JOURNAL DE VAL-BRILLANT
9A St-Pierre Ouest
Val-Brillant

Rédacteur

Marcel Auclair

Adjoint

Gabriel Auclair

Rédaction

Nicole Beaulieu

Jeannine Caron

Gilberte C. Lévesque

Monique Picard

Yolande Perron

Françoise Turcotte

Photographie

Elisabeth Lévesque

Collaboration

spéciale

Alberte Beaulieu

Irène Soucy

Françoise Caron

Adéland Blouin

Louise Charest

Production

André Bélanger

Martine Perron

Guylaine Tardif

Irène Lebel

Graphiste

Diane Côté

Distribution

Gilberte C. Lévesque

Denise Turcotte

Françoise Turcotte

742-3831

Valère Turcotte

Publicité

Serge Malenfant

Impression

Impressions des

Associés

212 Cathédrale

Rimouski

Tirage 700 copies

Abonnement: 5,00\$

prix à l'unité: 0,30¢

Dépot légal: Québec

3e trimestre 1981

Dépot légal: Ottawa

3e trimestre 1981

,Collaboration spéciale

Claire Bérubé

on bouge ...

Les Fermières

Le 19 août dernier avait lieu à la cédrière, l'exposition locale du cercle de fermières.

Les exposantes furent aux nombres de 24. Le jugement des exhibits rendu par Mesdames Wina Rioux et Françoise Couture de Causaps-cal. Les légumes, et les plantes furent jugés par M. Vital Landry agronome, d'Amqui.

Mme Jacqueline Paradis fut proclamée fermière de l'année. Bravo Jacqueline! Il y avait de magnifiques travaux exposés.

Notre charmant encanteur, M. Pierre Jacques su remplir son rôle pour la vente des légumes, pâtisseries etc. présentés par les dames de notre cercle. Merci Pierre.

Il y eut également trois tours de bingo, dont les prix ont été données par de généreux donateurs tel la coopérative d'Amqui par l'entremise de M. Bruno Beaulieu et M. Gilles Belzile (Surge) d'Amqui, ainsi que Mme Agathe Turgeon.

LE CONGRES PROVINCIAL

Du 16 au 19 août, j'assistais au congrès provincial des cercles de fermières, tenu à l'Université de Sherbrooke. Cette rencontre des 952 congressistes fut très intéressante. Le thème de l'année: La famille et les arts domestiques. Le tout a débuté par une belle messe préparée par les Fermières. Plusieurs dames représentaient notre région. Nous étions aller chercher de l'information. Nous avons eu un beau banquet. De nombreuses personnalités ont pris la parole. Mgr. Gilles Ouellet a parlé de l'adolescence et du bénévolat; le ministre Marcel Léger nous a parlé de l'environnement comme étant l'affaire de tout le monde.

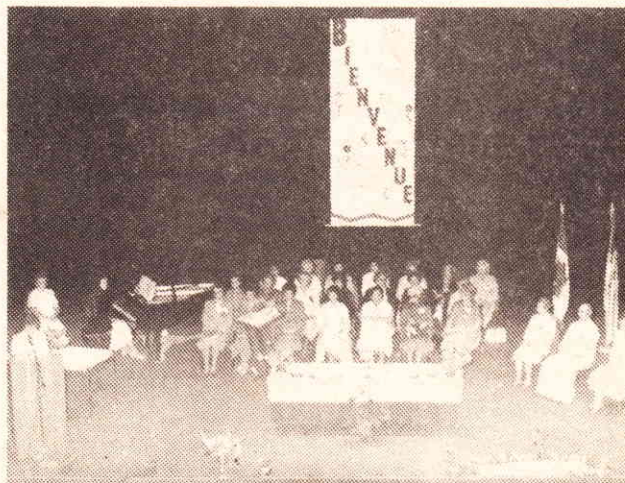
A chacun un bel environnement.

Gilberte C. Lévesque



Sincères remerciements à tous nos collaborateurs, pour cette belle réussite.

Fermièrement vôtre,
Irène Soucy.



5
10
15

AGATHE TURGEON

VAL-BRILLANT

742-3490

Cadeaux,

Epicerie, Jouets,

Articles de pêche.

Mme Armand

D'Amours

TISSU A LA VERGE

ET

A LA LIVRE

LAINES

VAL-BRILLANT 742-3561

CARON

& BOUCHER Inc

C.P.144 Val-Brillant

GOJ 3LO

TEL: 742-3814

Un ex-citoyen de Val-Brillant nous écrit...

Le Pierre Brillant

*Journal de Val-Brillant
9A St-Pierre Ouest
Val-Brillant, Qué.
G0J 3L0*

Récemment, durant un court passage dans mon village natal, j'eus le plaisir de rencontrer Marcel Auclair, et de faire la connaissance de votre journal. Étant natif de Val-Brillant, il va de soi que je suis intéressé à m'abonner à votre journal. Je suis aussi intéressé à recevoir toutes les copies du journal qui ont été publiées jusqu'à date.

Voici donc un peu d'information sur moi-même.

Je suis né le 24 janvier 1948 dans la maison de mon grand-père, Johnny Côté, située en face de la gare de Val-Brillant. Cette maison est maintenant utilisée comme maison de vieillards. Mon père est Jean-Luc Courcy, anciennement de St-Damase, St-Moïse et Val-Brillant et qui réside maintenant à St-Jérôme, au nord de Montréal. Ma mère est Claudine Côté, anciennement d'Amqui et Val-Brillant. Elle est décédée du cancer le 27 septembre dernier à St-Jérôme, dans les Laurentides.

J'ai vécu 12 ans à Val-Brillant, de ma naissance jusqu'au 25 juin 1960. Je suis le deuxième d'une famille de 9 enfants. Danielle, l'aînée, ainsi que Martine, Gaétan, Jean-Pierre, Alain, Louiselle et Guylaine sont tous nés à Val-Brillant. La plus jeune de la famille, Monique, est la seule qui est née après notre départ de Val-Brillant.

Trois autres de mes soeurs sont décédées à leur naissance. L'une d'entre elles, Patricia, repose au cimetière de Val-Brillant. Les deux autres, Carolle et Sylvie, reposent au cimetière de St-Jérôme, dans les Laurentides.

À chaque fois que je vais à Val-Brillant, je me rappelle de beaucoup de souvenirs qui ont rendu ma jeunesse si heureuse. De tous les

endroits où j'ai vécu, seulement une maison existe toujours; celle de Mme Simard, voisine de celle de Mlle Marie-Louise Smith. Les deux autres maisons, l'ancienne boulangerie derrière l'hôtel de Val-Brillant, et l'office de l'autre côté de la voie ferrée, ont passé au feu. La boulangerie a brûlé quand je résidais à Val-Brillant, et l'office a brûlé après mon départ alors que mon oncle, Raymond Côté en était le propriétaire.

De mes compagnons et compagnes de classe, je me rappelle de beaucoup de noms tels que Bertin Bélanger, Rodrigue Canuel, Denis Dubé, Denis Couture, Georgette Bélanger, Jean-Guy Bélanger, l'autre Donald Courcy (fils de Roland Courcy), et de beaucoup d'autres.

Après mon départ de Val-Brillant, je fus séminariste pour 2 ans au séminaire St-Alphonse de Ste-Anne-de-Beaupré. Par la suite, après 2 ans à St-Jérôme, dans les Laurentides, je m'enrôlais dans la Marine Royale du Canada pour une carrière qui dura 8 ans. La plupart de ces 8 ans se passèrent sous les flots de l'Atlantique, étant donné que j'étais un technicien en radio sur les sous-marins de guerre. Suite à ma carrière dans la Marine, je fus un Inspecteur en radio pendant 8 ans pour le ministère fédéral des Communications, et ensuite, pendant 2 ans, je fus le Directeur général adjoint du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour la région de l'Atlantique. En mai dernier, je quittais le CRTC afin de me lancer à mon compte comme Consultant en Communications.

Je suis marié depuis décembre 1971 à Delcie Johnson d'Halifax, et nous avons deux enfants; Thérèse qui a 7 ans et Jean-Luc qui aura 6 ans en septembre.

Au plaisir de recevoir le Journal de Val-Brillant dans le futur prochain.

Donald Courcy

un cinquantième à Val-Brillant

C'était fête chez les Caron le 5 septembre 1981, on y apercevait des décorations de banderoles, etc. pour souligner le 50^e anniversaire de mariage de Monsieur Dominique Caron et Marthe Jean.

C'était fête chez Wilfrid Caron ce 12 mai 1905 à St-Mathieu de Rivière du Loup puisque Palmire Plourde donnait naissance à un fils dénommé Dominique. Déjà il était prédestiné à vivre sous d'autres cieux; dès l'âge de six mois ses parents s'établirent à Val-Brillant sur la ferme dont M. André Caron est propriétaire aujourd'hui.

A l'âge de quatorze ans, son père acheta la ferme de Monsieur Fortin située près de l'église paroissiale dont Dominique devint propriétaire le 12 novembre 1931; par la suite son père Wilfrid demeura toujours avec lui jusqu'à sa mort.

Entre temps à Val-Brillant une charmante petite fille vint par son arrivée sur terre réjouir Cyrice Jean et Georgianne Boudreau. En ce 19 janvier 1909 Marthe était la bienvenue dans une belle et grande famille.

Nos deux jeunes gens se rencontrèrent quelque fois et le grand jour arriva pour eux, en effet c'est le 25 novembre 1931 qu'ils s'unissent pour la vie. Lors de l'acquisition de la ferme paternelle Dominique avait 14 vaches laitières et les anciens se rappellent avec tristesse ce 5 mai 1935 à l'heure des Vêpres l'incendie de la ferme où plusieurs bêtes perdirent la vie. Sans perdre confiance en la divine Providence, Dominique et Marthe reconstruisent la ferme dont on voit encore une partie aujourd'hui.

Pendant quarante ans les jeunes et les moins jeunes aimaient voir tous les matins arriver la laitier, en effet c'était Dominique qui passait par les maisons avec sa charrette, son cheval et ses nombreuses pintes de lait, quel souvenir nostalgique pour notre jubilaire?

Depuis douze ans, son fils Marcel est propriétaire; à cette époque il y avait 80 têtes de bétail et depuis Marcel n'a cessé d'améliorer son troupeau puisqu'il compte 45 vaches laitières.

Dominique et Marthe étaient heureux de présenter leur douze enfants vivants et un garçon qui a demeuré chez eux pendant huit ans qui se considère comme enfant de la famille. De plus un fils est né et il est décédé le jour de sa naissance. Entre parenthèse leur douze enfants sont tous mariés et tous vivants, ainsi que leur fils adoptif Marcel Labonté. Dominique se dévoua beaucoup pour ses concitoyens car il fut président de la Commission scolaire, maire du village de Val-Brillant, de son côté Marthe s'occupait de nombreuses organisations telles: les fermières, Tiers-Ordre, etc.

Il nous fait plaisir de vous faire participer à leur Noce d'or célébré à Val-Brillant en vous racontant ce qui s'est passé ce 5 septembre 1981. Des photos furent prises avec les jubilaires, leurs enfants, leurs petits enfants et les nombreux invités. Une messe d'action de grâces fut célébrée par le frère du jubilaire, l'abbé Jean-Baptiste Caron, en l'église de Val-Brillant.

(suite à la page 11)

Les assurances
 LA MUTUALITÉ
Représentante:
ANNE-MARIE ST-ONGE
VAL-BRILLANT
742-3555

Dépositaire

Hitachi
Toshiba
Rca
Sansui
Radio Shack
Disque & cassette
ADRIEN VIENS
39 BOUL. ST-BENOIT
AMQUI
Tél: 629-4414-13

GARAGE
Louis Savard
spécialités:
►DEBOSSAGE
►PEINTURE
742-3333

les affaires

A PROPOS DE FUSION.....

Au centre paroissial, mardi le 25 août, M. Roger Pépin du Ministère des Affaires Municipales du Québec est venu, à la demande des deux municipalités de Val-Brillant et St-Pierre-du-Lac, fournir de l'information concernant les implications possibles ainsi que les démarches à suivre lors d'un regroupement municipal.

Cet article se veut un résumé le plus fidèle possible, du document que M. Pépin a remis aux membres des deux conseils et intitulé:

"INFORMATIONS GENERALES SUR LES DIFFERENTS ASPECTS DU REGROUPEMENT MUNICIPAL".

En voici donc les grandes lignes:

"Ce document vise à fournir aux personnes intéressées un premier éclairage sur le regroupement municipal. Il convient de mentionner qu'il existe sur ce sujet un document technique plus complet intitulé "Précis de renseignements techniques sur la législation et les programmes favorisant le regroupement des municipalités". On peut obtenir ce document en s'adressant au service de l'Organisation municipale.

1. LES OBJECTIFS DU REGROUPEMENT

Pour une meilleure gestion des services municipaux, il est souhaitable que les limites municipales encadrent le territoire de l'ensemble d'une collectivité locale. Le regroupement des municipalités est donc souhaitable lorsqu'il abolit des limites municipales artificielles qui n'ont plus de rapport avec l'utilisation et la mise en place des services et des équipements municipaux. Dans ce cas, les avantages du regroupement ressortent clairement:

- le regroupement vient rendre responsable de la poursuite du bien commun de l'ensemble de la population d'une agglomération, une administration unique et mandatée; il permet, par conséquent, d'éliminer en grande partie les tiraillements et les conflits qui naissent généralement lorsque deux centres de décision se partagent le territoire d'une même agglomération;
- le regroupement favorise généralement une meilleure utilisation du personnel et des équipements disponibles;
- le regroupement permet généralement à la nouvelle municipalité de réaliser des économies sur les frais d'administration;
- vu dans une perspective à long terme, le

regroupement permet aux municipalités d'éviter des dédoublements coûteux lors des investissements futurs;

- le regroupement permet une meilleure répartition des coûts et des ressources entre les contribuables d'une même agglomération;

- le regroupement permet généralement un meilleur contrôle et une meilleure coordination du développement en évitant des réglementations en urbanisme incompatibles ou contradictoires pour des territoires contigus;

- le regroupement réalise l'intégration des ententes de services à l'exception de celles qui débordent le cadre des collectivités locales; il en résulte une économie de temps et d'énergie pour les représentants municipaux.

2. AIDE GOUVERNEMENTALE: Technique et financière

Le gouvernement met à la disposition des municipalités qui désirent se regrouper ou tout simplement analyser la question du regroupement une aide à la préparation d'analyses des implications financières et fiscales du regroupement pour chacune des municipalités concernées. Une aide est également apportée à l'organisation de réunions d'informations et de discussions entre les conseils municipaux et la population. Il convient de mentionner qu'une analyse complète du regroupement peut être effectuée avec l'assistance du Ministère sans pour autant que les représentants des municipalités concernées ne s'engagent à le réaliser.

L'Aide financière elle, est par contre conditionnelle à la réalisation du regroupement. A titre d'exemple, l'aide financière apportée au regroupement de deux municipalités telle Val-Brillant et St-Pierre-du-Lac ayant respectivement 670 et 470 habitants serait la suivante: 1^{ère} année 9,587\$, 2^{ème} année 7,193\$, 3^{ème} année 4,799\$, 4^{ème} année 3,420\$, 5^{ème} année et dernière 3,420\$ pour un total à la fin de 28,419\$.

3. ROLE DES INTERVENANTS LOCAUX

La loi favorisant le regroupement des municipalités (suite à la page 7)

municipales

nicipalités donne aux conseils municipaux le pouvoir de présenter une requête conjointe qui est en fait un contrat, signé par les maires et secrétaires-trésoriers des municipalités concernées, dans lequel sont énoncées les conditions du regroupement. C'est sur réception de ce document que le gouvernement, s'il le juge à propos décrètera la délivrance des lettres patentes regroupant les municipalités.

La Loi favorisant le regroupement des municipalités prévoit certains mécanismes de contrôle des conditions de regroupement par les citoyens. La Loi prévoit, en effet, que tout propriétaire ou tout locataire d'une municipalité visée par la requête conjointe peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

Si une telle opposition lui est adressée ou si le Ministre le requiert, la Commission doit tenir une enquête publique aux fins d'entendre les intéressés.

Après enquête, la Commission municipale fait rapport au Ministre. Elle fait des recommandations sur l'opportunité de donner suite au projet de regroupement et sur les modifications à apporter à la requête conjointe si elle le juge à propos. Elle peut également recommander au Ministre d'ordonner une consultation ou référendum des propriétaires et des locataires de l'une ou de plusieurs municipalités visées par la requête conjointe.

Ceci résume les possibilités d'interventions des contribuables prévues par la Loi celles-ci viennent après que les représentants municipaux aient signé la requête conjointe et l'aient fait publier. En pratique, cependant, la population est appe-

lée à jouer un rôle bien avant la signature de la requête conjointe. Tout au long de l'élaboration des différentes études, les conseils municipaux peuvent tenir des séances d'information publique. Ce genre d'initiative est fortement encouragé par le Ministère.

4. LE CONTENU D'UNE REQUETE CONJOINTE

Sans vouloir être complet, mentionnons simplement que pour être valide une requête conjointe doit contenir les éléments suivants: le nom et le statut de la nouvelle municipalité, une description technique de son territoire, les dispositions législatives spéciales qui la régiront, ainsi que la composition du conseil provisoire qui siégera jusqu'à la première élection générale.

Dans cette requête les représentants municipaux peuvent s'entendre sur l'utilisation des surplus ou le mode de paiement des déficits accumulés par les anciennes municipalités au moment du regroupement. Les surplus ou déficits demeurent généralement au bénéfice ou à la charge des contribuables de l'ancienne municipalité qui les a accumulés. Egalement, certains emprunts pourront, après regroupement, être défrayés par l'ensemble des contribuables de la nouvelle municipalité; d'autres pourront continuer d'être défrayés par les contribuables d'une ancienne municipalité.

De façon générale, les dettes des anciennes municipalités ne seront assumées par l'ensemble des contribuables de la nouvelle municipalité que si elles sont reliées à des équipements ou à des services d'intérêt commun.

Suite à la page 15

Carte d'affaires

marielle
claveau
DENTUROLOGISTE
VAL-BRILLANT
742-3268

Jules inc.
Fournier
CONTRACTEUR
GENERAL
VAL-BRILLANT
742-3227

CHARLES ST-AMAND
Fer Ornemental

VAL-BRILLANT
742-3225

CLAUDE MALENFANT
Snap-on
R.R.2 VAL-BRILLANT
742-3517
742-3541

les gourmets

PETITES CÔTES BRAISÉES

2 livres de petites côtes de boeuf
 1 grosse gousse d'ail, coupée en deux
 $\frac{1}{4}$ de tasse de farine
 1 cuil. à thé de sel
 $\frac{1}{4}$ de cuil. à thé de poivre
 1 cuil. à thé de paprika
 $\frac{1}{4}$ de tasse d'huile
 1 boîte de 20 onces de tomates
 1 tasse d'eau très chaude
 1 grosse carotte, pelée et coupée en dés
 1 oignon moyen, tranché
 1 cuil. à thé de sel
 $\frac{1}{4}$ de cuil. à thé de poivre
 1 petite feuille de laurier

Chauffer le four à 325°

Couper les petites côtes en morceaux et en enlever l'excès de gras. Les frotter partout avec l'intérieur de la gousse d'ail. Mêler la farine, 1 cuil. à thé de sel, $\frac{1}{4}$ de cuil. à thé de poivre et le paprika, dans un plat peu profond et rouler les morceaux de viande dans ce mélange pour les en bien enrober.

Chauffer l'huile dans une casserole épaisse, pouvant aller au four, ou dans une rôtissoire. Y bien brunir les petites côtes de tous les côtés, en les retirant de la casserole à mesure qu'elles sont à point.

Ne laisser, dans la casserole, que 2 cuil. à table de graisse de cuisson. Ajouter, en saupoudrant, ce qui reste de la farine dans laquelle on a passé les petites côtes, et laisser bouillonner un peu, en brassant constamment. Retirer du feu et ajouter les tomates et l'eau chaude, d'un seul coup et en mêlant bien. Continuer la cuisson jusqu'à ébullition, en brassant constamment. Ajouter les dés de carotte, l'oignon, 1 cuil. à thé de sel, $\frac{1}{4}$ de cuil. à thé de poivre, le laurier et les petites côtes. Couvrir hermétiquement et faire cuire au four pendant une période de 2 à 2 $\frac{1}{2}$ heures ou jusqu'à ce que ce soit très tendre.
 (4 portions)

Jeannine Caron

CANTINE LA PAYSANNE



Val-Brillant

Dimanche: cipaille

Spécialité: SOUS-MARIN

TEL: 742 - 3422

LE MANOIR RIOUX

Une véritable maison de campagne, un décor enchanteur. Voilà l'endroit idéal pour vos parents en visite, vos vacances en famille, les retrouvailles ou sessions d'études. Service de literie, nécessaire de cuisine, douches, pour 15 personnes. Réservez immédiatement

POUR WEEK-END OU A LA SEMAINE

742-3539

Spéciaux
du jeudi à
inclus

EPICIER

GP

VOTRE
RENDE
QUOT

MARCHÉ LIT

Bière

742

5, rue St-P
Val-Brillant

OBJET à
LO

Tarifs: \$1.00 Pet
pou

s'adresser :

Mme Franco

742-3

PETITES NOUVELLES, PETITES ANNONCES.....

NOUVELLES:

Décès: A Montréal est décédé le 5 août Rose-de-Lima Beaulieu 75 ans II mois épouse de M. Louis Dubé. Elle était la soeur de Mme Albert Bélanger et la mère de Mme Fernand Bélanger (Victoire Dubé) et de Mme Albert Lévesque (Lisette Dubé) de notre paroisse.

Sincères condoléances à la famille éprouvée

Naissances: Stéphane né le 10 juillet fils de M.Mme Jacques Ayotte (Marie-Reine D'Amours) Ses parrain et marraine sont M.Mme Benoit D'Amours (Martine Canuel) oncle et tante de l'enfant.

- Jérôme né le 2 août fils de M.Mme Bernard Dionne (Rosane D'Amours) Ses parrain et marraine sont M.Mme Benoit Dionne d'Amqui oncle et tante de l'enfant.

- Marc-Alain né le 4 août fils de Alfred Michaud et de Monique Rioux. Ses parrain et marraine seront Serge Michaud et Jeanne-D'Arc Rioux oncle et tante de l'enfant.

Félicitations aux heureux parents

Anniversaire de mariage: M. & Mme Dominique Caron ont fêté le 5 septembre leur 50e anniversaire de mariage.

Félicitations à ces jubilaires

Mariages: Le 4 sept. a eu lieu le mariage de Normand Michaud fils de M. & Mme Réal Michaud de Lac-Humqui et Brigitte Sirois fille de M. & Mme Richard Sirois (Georgette Santerre).

- Le 4 sept. a eu lieu à Sayabec le mariage de Romain Dumais fils de M. & Mme Elisée Dumais et de Micheline Dumont fille de M. & Mme Séraphin Dumont (Yvonne Bérubé).

- Le 5 sept a eu lieu le mariage de Daniel Paradis fils de M. & Mme Pierre Paradis (Jacqueline Côté) et Irène Lebel fille de M. & Mme Léonard Lebel (Thérèse Dionne).

- Le 7 sept. a eu lieu à Amqui le mariage de Mario Asselin fils de feu M. & Mme Charles Asselin anciennement de Sayabec et Suzanne Thibeault fille de M. & Mme Roger Thibeault (Laurette Pelletier).

Félicitations et Voeux de bonheur aux nouveaux époux

ANNONCE:

A louer: Maison meublée à louer dans le rang 8, chauffage électrique. S'adresser au NO Tél: 742-3855.

SALON FRANCINE

coiffure esthétique

traitement capillaire

soins de la peau

Mme Francine Santerre, prop.
9 ST-RAPHAEL, VAL-BRILLANT

A VOTRE SERVICE: 742-3740

mardi-jeudi 9 à 18h

mer-vend. 9 à 21h

samedi 7 à 15h



**SPÉCIALISTES
DU
REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR**

REVÊTEMENT:

ACIER GARANTI 10 ANS
ALUMINIUM GARANTI 20 ANS
VINYLE GARANTI 40 ANS

**FRANCIS
RIOUX**

St-Alexandre des Lacs

Représentant:

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF
VINYLE MASTIC

778-3248

n vigueur
samedi
ement



4-VOUS
DIEN

OTTE ENR.

Vin
3291
erre ouest.
Cté Mat.

ENDRE?
AL & LOUER?

es Annonces et
les Remerciments

se Turcotte

31

histoire

Par: Gabriel Auclair

L'OUVERTURE D'UNE ROUTE DE RANG A VAL-BRILLANT EN 1902

Dans les paroisses de colonisation, l'ouverture des routes a toujours été une condition nécessaire au développement. Néanmoins la construction d'un tronçon de route s'avèrait une opération délicate dont la réalisation devait passer par des étapes maintenant oubliées. Dans ce qui suit je veux présenter un large extrait du rapport du surintendant spécial chargé de statuer sur la requête présentée au conseil municipal par les résidents et propriétaires de biens-fonds, des rangs 2 et 3 de Val-Brillant à l'effet d'ouvrir une route menant du deuxième au troisième rang et un chemin de front entre ces mêmes deux rangs. Le texte nous renseigne sur différentes étapes de réalisation de l'ouvrage, sur les techniques de construction et sur la répartition des tâches et des frais.

" Je, Pierre Côté, cultivateur (...) j'ai donné avis public à la porte de l'église de la susdite paroisse que je me trouverai lundi le quatorzième jour d'août courant à neuf heures de l'avant midi en la maison et demeure de M. Alphonse Lauzier tel qu'il appert par le certificat de publication du secrétaire trésorier M. G. A. Rioux, pour entendre les raisons pour ou contre la dite requête et pour visiter les lieux mentionnés en la dite requête et m'étant rendu au lieu indiqué susdit et n'ayant rencontré aucun opposant à l'ouverture de la route demandée en la dite requête, j'ai alors, accompagné de Monsieur Gonzague D'Amours, Stéphane Couture et autres fait la visite des lieux et n'ayant en vue que le désir de rendre justice à qui elle est due sans nuire ni préjudicier aux intérêts des particuliers et du public en général considérant de plus le pressant besoin d'ouvrir des chemins pour l'ouverture des terres tant pour le commerce du bois que pour y charroyer tous les autres produits que les cultivateurs en retirent de ces terres.

J'ai en vertu des pouvoirs que m'a confié le dit conseil ordonné et statué ce qui suit.

Article Ier Qu'il sera ouvert une route par le second rang de la paroisse de St-



Pierre du Lac Matapédia ayant pour point de départ au chemin de front du second rang dans la ligne mitoyenne qui sépare les terres des sieurs Joseph St-Laurent et Pierre Couture jusqu'au fronteau des terres du second rang.

Section 1ere La route aura vingt-six pieds de large (mesure française) en dedans des clôtures.

Section 2 La route sera ouverte, d' hui au trente et un octobre 1902. C'est à dire enlever le bois du 6 octobre au 25 octobre 1902 et faire une bonne roulière de dix pieds de large par tout le parcours de la route qui sera en bonne voie pour le 31 octobre 1902.

Section 3 Le reste de la largeur de la route, la partie de dix pieds qui restera pour compléter la route à part des fossés sera faite comme suit: un pied par année et livré au roulage au premier jour de juillet de chaque année.

Section 4 Les fossés seront de chaque côté de la route de trois pieds de large et d'une profondeur suffisante pour l'écoulement de l'eau et des rigoles si nécessaire à travers la route pour y conduire l'eau pourqu'elle ne reste stagnante dans les dits fossés ou sur la route.

gens de chez-nous

UN CINQUANTIÈME...

À l'offertoire une cérémonie spéciale voulut bien souligner le travail des 50 ans de nos jubilaires: le cierge pascal: pour la foi donnée à leur enfants; des fleurs fruits de leur amour; une gerbe de blé et un tracteur: représentant le labeur à Dominique; le tricot et le pain de ménage; le dévouement de Marthe pour ses enfants; le calice: le chemin de la vie éternelle et l'espoir en Dieu.

Pendant la messe des chants furent exécutés par différents parents et amis(e) et nous profitons de l'occasion pour remercier la chorale de Val-Brillant dirigée par Monsieur Jean-Guy Boulianne et aussi l'organiste Rachel Fournier.

Cette messe d'action de grâces fut suivie d'un souper dont était présent leur douze enfants et leurs époux(ses) y compris Marcel Labonté, son épouse, ses enfants se considérant comme le treizième enfant de la famille. De plus nos Jubilaires étaient entourés de leur 24 petits-enfants dont un seul était absent, le fils de Martin, Jean Pierre retenu en Allemagne qui fut souligné pendant le repas mais qui a passé inaperçu.

De nombreux représentants de la famille à Marthe étaient présents, ses soeurs: Bernadette, Monique avec son conjoint, Soeur Louise; ses frères: Léopold, Pierre, Sarto, Mathias et leurs épouses; ses belles-soeurs: Dora, Irène avec son époux.

Dominique était heureux de compter parmi ses invités sa soeur Marie-Anne, ses frères: l'abbé Jean-Baptiste et Xavier accompagné de son épouse. Plusieurs neveux et nièces représentaient les familles:

Caron: Jos, Jean, Paul, Xavier



Saucier: Audinas

Côté: Caroline

Saïndon et Labonté: Claudia

Gendron: Aurore

Caron: Marie-Anne

Desrosiers: Bernadette

Jean: Pierre, Georges. Gérard, Sarto, Mathias.

De même, de nombreux cousins (nes) et amis (es), de la paroisse étaient de la fête.

Un diaporama rappelant les différentes étapes de la vie de nos Jubilaires fut présenté au cours de la soirée.

La fête se continua le lendemain à la ferme paternelle, chacun garde un profond souvenir de ces fêtes et nous souhaitons à nos Jubilaires de nombreuses années de bonheur à vivre parmi nous. "Ad multos annos"

Françoise Caron et Adélard Blouin.



FERNAND COTE
ÉPICERIE LICENCIÉE

SERVI



BOUCHERIE

742-3281

VAL-BRILLANT



Spécialités:

♦ **fondue chinoise**

♦ **rosbeef du Roy**

♦ **steak du Roy**

♦ **POULETS BAR-B-Q**

ET MESSAGE SECRET

Maintenant, vous pouvez déchiffrer ce message:

S	
A	
M	
O	
U	
R	
A	
I	
S	

T. III. III. III. III. I. I. III. III. I. I.
II. I. III. I. I. II. I. I.
III. II. III. II.



Solution à la page 15

à vendre ...

742-3883

Guide alimentaire canadien: Viande et Substituts (suite)

Une croyance populaire veut qu'il faille manger deux repas de viande par jour pour être en santé. C'est faux! Le Guide alimentaire canadien recommande 2 portions de ce groupe d'aliments qui peuvent être répartis comme suit: 1 portion de viande + 1 portion de substituts de la viande, soit de poisson, volaille, oeufs, fromage, légumineuses ou noix et graines.

Les aliments inclus dans ce groupe constituent d'excellentes sources de protéines (bâtisseurs de tissus), ainsi que des sources importantes de fer, de vitamines B et d'acide folique.

Exemples d'une portion:

- 2 à 3 onces (60 à 90) après cuisson de viande maigre, poisson, volaille ou foie
- 1/3 tasse (80ml) de thon ou saumon en conserve
- 1 tasse (250ml) après cuisson de légumineuses (fèves au lard, lentilles etc)
- 2 onces (60g) de fromage
- 2 oeufs
- 4 c. à table (60ml) de beurre d'arachides

Prochain article: Les Substituts de la viande

Louise Charest dt.p.

**Valenciel Inc.**

**Poste de
conditionnement**

**Semences
Pédigrées**

742-3405



NOS GENEREUX DONATEURS

Maurice Charest	Jean-Baptiste Beaulieu
M. Mme J.-Bapt. D'Amours	(Escourt)
M. Mme Alphonse St-Amand	M. Mme Yves Tremblay
M. Mme Gaétan Couture	(Amqui)
(New-Richmond)	M. Mme Pierre Malenfant
Donald Courcy	Don anonyme
(Nouveau Brunswick)	

Merci!

GARAGE

Jacques Levesque

— TUNE UP —

— TRANSMISSION —

AUTOMATIQUE

ROUTE NATIONALE

VAL-BRILLANT

742-3785

André D'Amour enr.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

Spécialité : CHAUFFAGE ELECTRIQUE

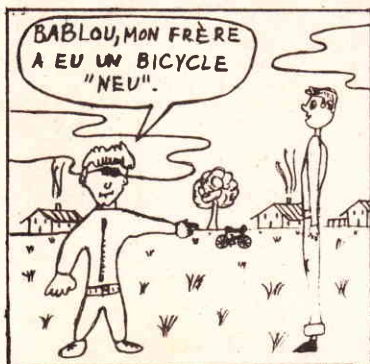
11, RUE ST-MICHEL, VAL-BRILLANT.

742-3259



edito · loisir

CLOVIS ET BABLOU



V
E
N
E
Z

F
A
I
R
E

U
N
T
O
U
R

DECORATION INTERIEURE

- CUISINES LAMTECH
- ESCALIERS COLONIAL
- PLANCHERS BOIS-FRANCS
- ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN:
SIRIO, CIDNEO, GUZZINI.
- MIRROIRS, CADRES, SCULPTURES.
- CERAMIQUES RAMCA ET AUTRES
- PEINTURE NATIONAL

CONSEILS ESTIMATIONS
PERMIS REGIE DES ENTREPRISES QUE.

DECORATION
AMOURS
INC.

742-3736
VAL-BRILLANT

J
U
S
T
E

P
O
U
R

V
O
I
R

Juste un mot pour remercier la Municipali-
té de Val-Brillant de nous avoir passé le
Chalet des loisirs de Val-Brillant, qui
nous a permis de divertir les jeunes dans
le cadre du projet "Les jeunes nous réveil-
lent". Surveillez les feuillets paroissiaux
du mois de septembre qui indiqueront
la date de diffusion du spectacle des en-
fants du jeudi le 13 juillet au canal de
la TV communautaire.

MERCI!

Un gros bonjour à tous les enfants.

Chantal
Diane
Marie-Claude

les sports

A PROPOS DE FUSION (suite)

5. ETAPES A SUIVRE DANS UN PROCESSUS DE REGROUPEMENT

- 1- Résolutions des conseils demandant l'aide technique du MAM;
- 2- Etude financière présentée aux conseils municipaux;
- 3- Négotiation d'une requête conjointe et entente de principe entre les deux conseils municipaux.
- 4- Avis de motion;
- 5- Description technique et plan sur toile de la nouvelle municipalité par un arpenteur-géomètre.
- 6- Règlements du regroupement;
- 7- Signature de la requête conjointe;
- 8- Publication de la requête conjointe dans un journal local et la Gazette Officielle;
- 9- Période d'opposition de 30 jours des propriétaires et locataires;
- 10a) Enquête publique de la Commission municipale et différentes recommandations possibles;
- 10b) Si pas d'opposition: le dossier suit son cours normal au M.A.M. Le temps moyen est d'environ 4 mois quand la publication des lettres patentes dans la Gazette Officielle"

Ceci résume donc le contenu du document présenté par M. Pépin lors de cette réunion. Par la suite, plusieurs questions furent posées et chacun des conseils a donné son accord à l'effet que l'on aborde l'étape no 2 soit réaliser une étude sur les implications financières et fiscales du regroupement pour chacune des municipalités. Cette décision fut prise dans le but de mieux s'informer et compte tenu qu'elle n'engage en rien ni l'une ni l'autre des municipalités envers elle-même ou le ministère des Affaires municipales.

GERARD OUELLET



DENIS MALENFANT

Excursion de pêche au saumon
Rivière Patapédia
18-19-20 juillet 1981

3 prises: 23 lbs; 13 lbs; 5 lbs.

La troisième prise n'apparaît pas sur la photo.

SOLUTION DE LA PAGE 12

Bonne année scolaire à tous!

BAR SALON

au bar du lac

bar
dance
spectacles

ROUTE 132 EST
VAL-BRILLANT

742-3877

L'OUVERTURE D'UNE ROUTE (suite)

Section 5 La clôture sera faite de bons matériaux de quatre pieds debout au fur et à mesure que la terre se défrichera de chaque côté de la route et de faire un embarras dans le bois debout.

Article 2 La route sera faite et entretenue par les habitants du second rang depuis y compris la terre de M. Nicolas Côté. Allant au Nord jusqu'à y compris la terre de M. Gabriel Saindon qui seront seuls et obligés à sa confection et entretien.

Section 1ere Le bois debout sera enlevé en commun sur toute sa largeur par les susdits intéressés ordonnant des journées de travail suivant la valeur réelle de leurs immeubles, du 6 octobre au 26 octobre prochain 1902 comme susdit.

Section 2ieme Que les autres travaux à exécuter suivant les cinq sections du premier article le seront après la levée du bois mentionné en la section ci-dessus.

Section 3ieme La répartition de la levée du bois et des autres travaux et aussi sur la valeur réelle d'après le rôle d'évaluation seront fait (!) dans les trente jours de l'homologation du présent procès verbal.

Article 4 Le présent procès-verbal sera exécuté sur la surveillance des inspecteurs de voirie de l'arrondissement de la route.

Article 5 Que les frais résultant du présent procès-verbal et de la répartition et de tous ceux y relatifs seront payés par les intéressés obligés à la confection de la route ordonnée en le présent procès-verbal sur la répartition basée sur la valeur réelle de leurs biens immeubles qui devra être dressée par le surintendant spécial soussigné aussitôt après l'avis public de l'homologation du présent procès-verbal.

5 août 1902

Pierre côté Surintendant spécial

Note: Au moment de son rapport, Pierre Côté avait dépassé les 65 ans. Il devait lui rester 20 ans à vivre. Il était le grand-père de M. Auguste Côté.



la

caisse populaire

de

val-brillant

9

ST-PIERRE OUEST

VAL-BRILLANT

742-3271